



DEC 13 1974



UN/SA COLLECTION
**CONFÉRENCE MONDIALE
 DE L'ALIMENTATION**

ROME, 5-16 Novembre 1974

Distr.
LIMITEEE/CONF.65/C.1/L.6
8 novembre 1974FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

PREMIERE COMMISSION

Points 9 (a) et (b) de l'ordre du jour

PROGRAMME D'ACTION NATIONALE ET INTERNATIONALE

MESURES DESTINEES A ACCROITRE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DES PAYS EN VOIE DE
 DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE PLUS LARGE DU DEVELOPPEMENT

MESURES VISANT A ACCROITRE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE DANS LES PAYS DEVELOPPES

EngraisMexique: Projet de résolution

La Conférence mondiale de l'alimentation,

Soulignant qu'il faut de toute urgence réduire les fluctuations de la production d'engrais et la pénurie d'engrais dans les pays en voie de développement et prendre des mesures appropriées pour assurer un approvisionnement suffisant en engrais à des prix raisonnables et tenant compte des mesures déjà prises par le Conseil de la FAO en application de la résolution du Conseil économique et social, du plan d'opérations d'urgence et de la création d'un fonds commun d'engrais,

Notant la proposition de Sri Lanka et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à l'effet de créer un fonds mondial des engrais ainsi que la proposition du Mexique tendant à fonder une Banque mondiale de l'alimentation, de l'approvisionnement en facteurs de production agricole et de la recherche, pour assurer notamment les approvisionnements en facteurs de production agricole peu abondants tels que les engrais,

1. Recommande que les institutions internationales et les programmes d'aide bilatérale accordent une priorité plus élevée à l'aide financière et technique aux pays en voie de développement pour l'importation d'engrais et des matériaux servant à leur fabrication et prennent les autres mesures nécessaires pour faciliter la commercialisation, la distribution et, dans une mesure très importante, l'utilisation rationnelle des engrais pour atténuer la pénurie d'engrais dans les pays en voie de développement.
2. Recommande que la FAO, l'ONUDI et la BIRD mettent sur pied conjointement un programme pour aider les pays en voie de développement à améliorer le rendement de leurs usines d'engrais, en liaison, le cas échéant, avec les institutions d'aide bilatérale fournissant une assistance à cette fin.

3. Invite instamment les institutions internationales et les organismes d'aide bilatérale à accroître leur soutien financier et technique aux programmes d'expansion de la capacité de production d'engrais dans les pays qui possèdent du gaz naturel, des phosphates minéraux ou d'autres ressources naturelles comme le charbon et dans les autres pays en voie de développement où des facteurs locaux particuliers justifient ces investissements;
4. Invite les pays et parties intéressés à examiner activement la possibilité de mettre sur pied, dans le secteur des engrais, des initiatives conjointes entre les pays producteurs de matériaux pour la fabrication d'engrais, les pays traditionnellement producteurs d'engrais et les pays consommateurs d'engrais, en vue de promouvoir des systèmes plus économiques et plus stables de production et d'approvisionnement en engrais et à étudier toutes les autres mesures nécessaires pour orienter des investissements appropriés vers le secteur des engrais;
5. Demande que les pays prennent des mesures pour encourager l'utilisation la plus efficace et la plus rationnelle des engrais disponibles, y compris l'application des engrais chimiques et des autres sources d'éléments fertilisants d'origine organique, en vue d'augmenter la production alimentaire;
6. Recommande d'intensifier les efforts internationaux en vue de transmettre les connaissances techniques surtout au niveau intermédiaire, en vue de l'emploi efficace des engrais, notamment par la formation des agriculteurs, par l'amélioration des services de vulgarisation dans les pays en voie de développement et par la recherche sur les moyens d'accroître la fertilité des sols et la croissance des végétaux, moyennant la mise au point d'engrais chimiques améliorés, l'utilisation accrue des engrais organiques et la fixation biologique de l'azote.